

M. Howard: Parfait, monsieur l'Orateur, je vous remercie beaucoup. C'est le député de Mississauga qui a fait ces interjections. Il n'est pas aussi compétent que l'était le député de Peel-Sud, quand il y avait un député de Peel-Sud ici. Tantôt le député de Mississauga a eu l'occasion de se lever et de parler comme un homme au sujet de ce genre de contributions syndicales mais il a esquivé le sujet. Pourquoi? Parce qu'il voulait continuer de protéger leur source de fonds. Il ne se souciait pas de tarir la source de fonds d'un autre parti, mais il voulait continuer de protéger celle de son parti située outre-frontière et s'assurer que personne ne la connaissait, qu'elle pouvait entrer par la porte de service, que c'était des fonds dissimulés, anonymes.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège personnel.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. J'aimerais d'abord demander au député s'il invoque le Règlement ou s'il soulève la question de privilège.

M. Blenkarn: La question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député sait très bien qu'il n'y a que son parti qui compte sur les contributions des syndicats internationaux, que les conservateurs ne reçoivent pas de telles contributions. que notre parti ne compte pas...

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député sait très bien que c'est une question discutable, une question d'opinion personnelle. Je pense que la présidence doit lui rappeler tout de suite que c'est le député de Skeena (M. Howard) qui a la parole.

M. Howard: Je croyais que le député de Mississauga aurait déjà compris le message. Je ne veux pas aller plus loin dans cette voie. Tous ces renseignements ont été donnés de façon circonstanciée plus tôt aujourd'hui, avec beaucoup de clarté et de précision, avec tous les détails possibles, alors que le député de Mississauga n'était pas ici pour les entendre. S'il veut savoir la vérité à ce sujet qu'il lise le hantsard. C'est là.

Je pourrais en revenir à l'amendement que nous étudions. Comme je l'ai dit, tous les partis politiques ont tendance à présenter la brochure la plus habile possible en pensant que cela aura beaucoup d'effet et incitera les gens à voter pour eux du fait qu'ils sont capables de présenter les choses comme il faut. Nous avons une manière de présenter les choses de façon attrayante, bien pensée et plaisante pour l'œil. Nos programmes de télévision tendent à faire la même chose. Nous publions des annonces dans les journaux destinées non pas à donner des renseignements au grand public au sujet de quoi que ce soit ou d'indiquer qu'un parti ou un autre a une philosophie, une politique ou encore un programme particulier, mais qui vise à suggérer un nom à l'esprit de l'électeur. Nous avons des affiches. L'affiche classique est celle du ministre de la Défense nationale qui murmure à l'oreille du premier ministre (M. Trudeau). C'était sur un panneau d'affichage à Winnipeg. Cela visait uniquement à dire que le ministre de la Défense nationale et le premier ministre étaient très amis, au point de se murmurer des confidences en public sur le tableau d'affichage.

Dépenses d'élection

M. Blenkarn: Il est au lit la moitié du temps lorsqu'il y a urgence. Je pense que c'est également ce qui est arrivé au premier ministre.

M. Howard: Je n'ai aucun commentaire à faire à ce sujet. Le député de Mississauga nous interrompt. Je voudrais parler des articles que nous étudions et j'espère qu'il ne veut pas essayer d'orienter la conversation dans cette direction. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que vous lui avez répété assez souvent qu'il devait respecter le Règlement. Maintenant nous en venons à la question de savoir combien ces élections nationales doivent coûter.

M. Blenkarn: Ça ne vous coûtera pas si cher tant que David et Pierre seront ensemble.

M. Howard: Je voudrais qu'elles coûtent davantage. Une chose que j'ai remarquée au sujet de tous ces commérages des conservateurs c'est qu'ils font leurs remarques les plus intelligentes quand ils sont dans cette position. C'est peut-être parce que cette partie de leur anatomie est au repos pour le moment.

M. Stackhouse: Allez-vous maintenant lire l'annuaire du téléphone? Vous ne l'avez pas encore fait.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je me demande si le député a terminé son discours ou bien si les interruptions l'empêchent d'exposer ses vues. Je signale aux députés que nous approchons de l'heure d'ajournement ce soir, mais il faut quand même garder un certain ordre. Le député de Mississauga (M. Blenkarn) a posé des questions. Je le prierais de ne plus interrompre le député qui a la parole parce que la présidence a beaucoup de difficulté à le suivre.

● (2140)

M. Brewin: Puis-je poser une question au député?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député de Skeena y consent-il?

M. Howard: Je serais absolument enchanté, monsieur l'Orateur.

M. Brewin: Cette motion modificatrice n° 12 cherche à supprimer le mot «exclure» pour le remplacer par «inclure» au paragraphe 13.2(1.1) de l'article 4(1). Le député qui présente la motion nous dirait-il pourquoi? Je n'en ai pas la moindre idée.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je sais que le député de Greenwood est un peu confus et qu'il essaie de nous remettre une fois de plus sur la bonne voie. Peut-être pourrais-je clarifier toute la question en une seule phrase. La plupart du temps, quand on essaie d'enlever les nœuds de quelque chose, on le défait en entier.

Des voix: Bravo!

M. Howard: C'est ce que nous cherchons à faire ici, c'est-à-dire défaire les nœuds, démêler, ou mêler—je ne sais quelle est la bonne expression, n'ayant pas tricoté dernièrement. Quoi qu'il en soit, nous tentons de démêler une déclaration politique très compliquée et très engagée.

Une voix: Pourquoi n'essayez-vous pas une fermeture éclair?